

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 70-38 ROUILL-APPRET TS 400 (noir)
Mise à jour : 15.11.2023
Date d'édition : 15.11.2023

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

METAFLUX 70-38 ROUILL-APPRET TS 400 (noir)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Revêtements et couleurs, matériels de remplissage, enduits, diluants

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

SODITEC SAS

Rue : 24 Rue Joseph Marie Jacquard

Code postal/Lieu : F-67400 ILLKIRCH

Téléphone : +33 (0)3 88 55 29 40

Contact pour informations : info.soditec@metaflux.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (Information INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 ; H226 - Liquides inflammables : Catégorie 3 ; Liquide et vapeurs inflammables.

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 ; H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut irriter les voies respiratoires.

STOT SE 3 ; H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT RE 2 ; H373 - Toxicité spécifique pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Aquatic Chronic 2 ; H411 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 2 ; Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02) · Danger pour la santé (GHS08) · Environnement (GHS09) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Attention

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LÉGER (PÉTROLE) ; N°CAS : 64742-95-6

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 70-38 ROUILL-APPRET TS 400 (noir)
Mise à jour : 15.11.2023
Date d'édition : 15.11.2023

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... en cas de malaise.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208 Contient BIS(2-ÉTHYLHEXANOATE) DE COBALT. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

XYLÈNE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488216-32-XXXX ; N°CE : 215-535-7; N°CAS : 1330-20-7

Poids : $\geq 10 - < 20$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT RE 2 ; H373 Acute Tox. 4 ; H312 Acute Tox. 4 ; H332 Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335

SOLVANT NAPHTHA AROMATIQUE LÉGER (PÉTROLE) ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119455851-35-XXXX ; N°CE : 918-668-5; N°CAS : 64742-95-6

Poids : $\geq 10 - < 20$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT SE 3 ; H335 STOT SE 3 ; H336 Aquatic Chronic 2 ; H411 EUH066

BIS(ORTHOPHOSPHATE)DE TRIZINC ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119485044-40-XXXX ; N°CE : 231-944-3; N°CAS : 7779-90-0

Poids : $\geq 5 - < 10$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

ÉTHYLBENZÈNE ; N°CE : 202-849-4; N°CAS : 100-41-4

Poids : $\geq 1 - < 5$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT RE 2 ; H373 Acute Tox. 4 ; H332 Aquatic Chronic 3 ; H412

2-BUTOXYÉTHANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475108-36-XXXX ; N°CE : 203-905-0; N°CAS : 111-76-2

Poids : $\geq 1 - < 5$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 3 ; H331 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319 Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE).

Limites de concentrations spécifiques
: (ETA - par voie orale : 1200 mg/kg) • (ETA - par inhalation (vapeur) : 3 mg/L)

OXYDE DE ZINC ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119463881-32-XXXX ; N°CE : 215-222-5; N°CAS : 1314-13-2

Poids : $\geq 1 - < 2,5$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

PROPANE-2-OL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25-XXXX ; N°CE : 200-661-7; N°CAS : 67-63-0

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 70-38 ROUILL-APPRET TS 400 (noir)
Mise à jour : 15.11.2023
Date d'édition : 15.11.2023

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)

Poids : $\geq 1 - < 5$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336
TOLUÈNE ; N°CE : 203-625-9; N°CAS : 108-88-3
Poids : $< 0,5$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Asp. Tox. 1 ; H304 Repr. 2 ; H361d STOT RE 2 ; H373 Skin Irrit. 2 ; H315 STOT SE 3 ; H336
barium bis(2-ethylhexanoate) ; Numéro d'enregistrement REACH : 012119983179-22 ; N°CE : 219-535-8; N°CAS : 2457-01-4
Poids : $< 0,5$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Repr. 2 ; H361d Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H332
BIS(2-ÉTHYLHEXANOATE) DE COBALT ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119524678-29-XXXX ; N°CE : 205-250-6; N°CAS : 136-52-7
Poids : $\geq 0,01 - < 0,1$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Repr. 1B ; H360 Skin Sens. 1A ; H317 Eye Irrit. 2 ; H319 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 3 ; H412

Autres composants

SULPHATE DE BARYUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119491274-35-XXXX ; N°CE : 231-784-4; N°CAS : 7727-43-7
Poids : $\geq 5 - < 10$ %

Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Appliquer une crème grasse.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Protéger l'œil non blessé.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

Protection individuelle du premier sauveteur

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Les symptômes suivants peuvent se manifester: Toux , Troubles respiratoires , Oedème pulmonaire , Nausée , Vertiges , Maux de tête , Troubles du rythme cardiaque , Chute de tension , Dépression du système nerveux central

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 70-38 ROUILL-APPRET TS 400 (noir)
Mise à jour : 15.11.2023
Date d'édition : 15.11.2023

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)

Moyens d'extinction appropriés

Eau Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO₂) Sable Azote Couverture pour éteindre le feu

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone , Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Appliquer la mousse en grandes quantités, car elle sera détruite. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4 Indications diverses

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Colmater les bouches de canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (TRGS 510) : 3

Tenir à l'écart de

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 70-38 ROUILL-APPRET TS 400 (noir)
Mise à jour : 15.11.2023
Date d'édition : 15.11.2023

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)
Valeur seuil : 50 ppm / 220 mg/m³
Limitation de crête : 2(II)
Remarque : H
Version : 23.06.2022

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (EC)
Valeur seuil : 100 ppm / 442 mg/m³
Remarque : Skin
Version : 20.06.2019

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA (EC)
Valeur seuil : 50 ppm / 221 mg/m³
Remarque : Skin
Version : 20.06.2019

ÉTHYLBENZÈNE ; N°CAS : 100-41-4

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)
Valeur seuil : 20 ppm / 88 mg/m³
Limitation de crête : 2(II)
Remarque : H, Y
Version : 23.06.2022

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (EC)
Valeur seuil : 200 ppm / 884 mg/m³
Remarque : Skin
Version : 20.06.2019

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA (EC)
Valeur seuil : 100 ppm / 442 mg/m³
Remarque : Skin
Version : 20.06.2019

2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)
Valeur seuil : 10 ppm / 49 mg/m³
Limitation de crête : 2(II)
Remarque : H, Y
Version : 23.06.2022

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (EC)
Valeur seuil : 50 ppm / 246 mg/m³
Remarque : Skin
Version : 20.06.2019

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA (EC)
Valeur seuil : 20 ppm / 98 mg/m³
Remarque : Skin
Version : 20.06.2019

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)
Valeur seuil : 200 ppm / 500 mg/m³
Limitation de crête : 2(II)
Remarque : Y
Version : 23.06.2022

TOLUÈNE ; N°CAS : 108-88-3

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 70-38 ROUILL-APPRET TS 400 (noir)
Mise à jour : 15.11.2023
Date d'édition : 15.11.2023

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)
Valeur seuil : 50 ppm / 190 mg/m³
Limitation de crête : 2(II)
Remarque : H, Y
Version : 23.06.2022

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (EC)
Valeur seuil : 100 ppm / 384 mg/m³
Remarque : Skin
Version : 20.06.2019

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA (EC)
Valeur seuil : 50 ppm / 192 mg/m³
Remarque : Skin
Version : 20.06.2019

Valeurs limites biologiques

XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 (D)
Paramètre : Acide méthylhippurique-(tolurique) (tous les isomères) / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus
Valeur seuil : 2000 mg/l
Version : 25.02.2022

ÉTHYLBENZÈNE ; N°CAS : 100-41-4

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 (D)
Paramètre : Acide mandélique plus acide phénylglyoxylique / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus
Valeur seuil : 250 mg/g Créatinine
Version : 25.02.2022

2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 (D)
Paramètre : Acide butoxyacétique (après hydrolyse) / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus ; En cas d'exposition à long terme: après plusieurs couches superposées
Valeur seuil : 150 mg/g Créatinine
Version : 25.02.2022

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 (D)
Paramètre : Acétone / Sang complet (B) / Fin de l'exposition voire fin du processus
Valeur seuil : 25 mg/l
Version : 25.02.2022

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 (D)
Paramètre : Acétone / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus
Valeur seuil : 25 mg/l
Version : 25.02.2022

TOLUÈNE ; N°CAS : 108-88-3

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 (D)
Paramètre : Toluène / Sang complet (B) / après la fin de l'exposition (h): 0
Valeur seuil : 600 µg/l
Version : 25.02.2022

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 (D)
Paramètre : Toluène / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 70-38 ROUILL-APPRET TS 400 (noir)
Mise à jour : 15.11.2023
Date d'édition : 15.11.2023

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)

Valeur seuil : 75 µg/l
Version : 25.02.2022
Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 (D)
Paramètre : O-crésol (après hydrolyse) / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus ; En cas d'exposition à long terme: après plusieurs couches superposées
Valeur seuil : 1,5 mg/l
Version : 25.02.2022

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL/DMEL

XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 65,3 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À court terme
Valeur seuil : 260 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 65,3 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À court terme
Valeur seuil : 260 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 125 mg/kg p.c. /jour
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Par voie orale
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 5 mg/kg p.c. /jour
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À court terme
Valeur seuil : 442 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 221 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 221 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À court terme
Valeur seuil : 442 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 212 mg/kg p.c. /jour

SOLVANT NAPHTHA AROMATIQUE LÉGER (PÉTROLE) ; N°CAS : 64742-95-6
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Dermique

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 70-38 ROUILL-APPRET TS 400 (noir)
Mise à jour : 15.11.2023
Date d'édition : 15.11.2023

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)

Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 25 mg/kg
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 150 mg/m³

ÉTHYLBENZÈNE ; N°CAS : 100-41-4
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À court terme
Valeur seuil : 293 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 77 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 180 mg/kg

2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À court terme
Valeur seuil : 246 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 98 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À court terme
Valeur seuil : 663 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 75 mg/kg
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À court terme
Valeur seuil : 89 mg/kg

OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 5 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 83 mg/kg

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Par voie orale
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 26 mg/kg p.c. /jour
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 319 mg/kg p.c. /jour

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 70-38 ROUILL-APPRET TS 400 (noir)
Mise à jour : 15.11.2023
Date d'édition : 15.11.2023

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 89 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 500 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 888 mg/kg p.c. /jour

TOLUÈNE ; N°CAS : 108-88-3

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 56,5 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À court terme
Valeur seuil : 226 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 56,5 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À court terme
Valeur seuil : 226 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 226 mg/kg p.c. /jour

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Par voie orale
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 8,13 mg/kg p.c. /jour

Type de valeur limite : DNEL salarié (local)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 192 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL salarié (local)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À court terme
Valeur seuil : 384 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 192 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À court terme
Valeur seuil : 384 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 384 mg/kg p.c. /jour

BIS(2-ÉTHYLHEXANOATE) DE COBALT ; N°CAS : 136-52-7

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 70-38 ROUILL-APPRET TS 400 (noir)
Mise à jour : 15.11.2023
Date d'édition : 15.11.2023

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)

Type de valeur limite : DNEL salarié (local)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 235,1 µg/m³

PNEC

XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)
Valeur seuil : 0,044 - 0,327 mg/l
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, libération temporaire)
Valeur seuil : 0,01 - 0,327 mg/l
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)
Valeur seuil : 0,0044 - 0,327 mg/l
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)
Valeur seuil : 2,52 - 12,46 mg/kg dw
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)
Valeur seuil : 0,252 - 12,46 mg/kg dw
Type de valeur limite : PNEC (Terre)
Valeur seuil : 0,852 - 2,31 mg/kg dw
Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)
Valeur seuil : 1,6 - 6,58 mg/l

2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)
Valeur seuil : 8,8 mg/l
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)
Valeur seuil : 0,88 mg/l
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)
Valeur seuil : 34,6 mg/kg
Type de valeur limite : PNEC (Terre)
Valeur seuil : 2,33 mg/kg
Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)
Valeur seuil : 463 mg/l

OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)
Voie d'exposition : Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil : 20,6 µg/l
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)
Voie d'exposition : Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil : 6,1 µg/l
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)
Valeur seuil : 117,8 mg/kg
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)
Valeur seuil : 56,5 mg/kg
Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)
Voie d'exposition : Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil : 52 µg/l

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)
Valeur seuil : 140,9 mg/l
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, libération temporaire)
Valeur seuil : 140,9 mg/l
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)
Valeur seuil : 140,9 mg/l
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)
Valeur seuil : 552 mg/kg dw
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)
Valeur seuil : 552 mg/kg dw
Type de valeur limite : PNEC (Terre)
Valeur seuil : 28 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 70-38 ROUILL-APPRET TS 400 (noir)
Mise à jour : 15.11.2023
Date d'édition : 15.11.2023

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)

Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	2251 mg/l
TOLUÈNE ; N°CAS : 108-88-3	
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce)
Valeur seuil :	0,074 - 0,68 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, libération temporaire)
Valeur seuil :	0,00387 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer)
Valeur seuil :	0,0074 - 0,68 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce)
Valeur seuil :	1,78 - 16,39 mg/kg dw
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer)
Valeur seuil :	0,178 - 16,39 mg/kg dw
Type de valeur limite :	PNEC (Terre)
Valeur seuil :	0,313 - 2,89 mg/kg dw
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration)
Valeur seuil :	0,84 - 13,61 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage



Porter des lunettes de protection en cas d'éclaboussures.

Protection oculaire appropriée

DIN EN 166

Protection de la peau

Protection des mains



Modèle de gants adapté : EN 374.

Matériau approprié : Caoutchouc butyle

Temps de pénétration : 480 min.

Épaisseur du matériau des gants : 0,3 mm.

Remarque : Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection respiratoire



Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite

Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant combiné

Type de filtre: A

Remarques générales

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

8.3 Indications diverses

Aucun essai n'a été effectué. La sélection concernant cette préparation a été effectuée de bonne foi en prenant compte des informations relatives aux composants. La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, un test

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 70-38 ROUILL-APPRET TS 400 (noir)
Mise à jour : 15.11.2023
Date d'édition : 15.11.2023

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)

doit donc être fait avant leur utilisation

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Liquide

Couleur : noir

Odeur

Hydrocarbures, aromatique.

Caractéristiques en matière de sécurité

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)		135 - 150 °C	
Point éclair :		env.	30 °C	DIN EN ISO 13736
Température d'auto-inflammation :	(NAPHTA)	>	400 °C	Référence bibliographique
Température d'auto-inflammation :	(PROPANE-2-OL)		425 °C	Référence bibliographique
Température d'auto-inflammation :	(XYLÈNE)		463 °C	Référence bibliographique
Inflammabilité :			inflammable	
Limite inférieure d'explosivité :	(NAPHTA)		0,6 Vol-%	Référence bibliographique
Limite inférieure d'explosivité :	(PROPANE-2-OL)		2 Vol-%	Référence bibliographique
Limite inférieure d'explosivité :	(XYLÈNE)		1 Vol-%	Référence bibliographique
Limite supérieure d'explosivité :	(NAPHTA)		7 Vol-%	Référence bibliographique
Limite supérieure d'explosivité :	(PROPANE-2-OL)		12 Vol-%	Référence bibliographique
Limite supérieure d'explosivité :	(XYLÈNE)		7 Vol-%	Référence bibliographique
Pression de la vapeur :	(20 °C)	<	19 hPa	Calculé
Densité :	(20 °C)	env.	1,2 g/cm ³	
Test de séparation des solvants :	(20 °C)	<	1 %	
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		pratiquement insoluble	
pH :	(20 °C)		non applicable	
Temps d'écoulement :	(20 °C)		20 - 30 s	DIN gobelet 6 mm
Viscosité cinématique :	(20 °C)		350 - 700 mm ² /s	
Viscosité cinématique :	(40 °C)	>	20,5 mm ² /s	
Densité de vapeur relative :	(20 °C)		non déterminé	
Teneur en COV maximale (CE) :			42,8 Pds %	
Teneur en COV maximale (Suisse) :			42,8 Pds %	
Teneur en COV imposable (Suisse) :			42,8 Pds %	

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Vive réaction avec: Comburant, fortes. Formation de: Peroxydes.

10.2 Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 70-38 ROUILL-APPRET TS 400 (noir)
Mise à jour : 15.11.2023
Date d'édition : 15.11.2023

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.
Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	ATEmix calculé
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Paramètre :	DL50 (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	4300 mg/kg
Paramètre :	DL50 (SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LÉGER (PÉTROLE) ; N°CAS : 64742-95-6)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Méthode :	OCDE 401
Paramètre :	DL50 (SULPHATE DE BARYUM ; N°CAS : 7727-43-7)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	307 g/kg
Méthode :	OCDE 401
Paramètre :	DL50 (BIS(ORTHOPHOSPHATE)DE TRIZINC ; N°CAS : 7779-90-0)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 5000 mg/kg
Méthode :	OCDE 401
Paramètre :	DL50 (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	1250 - 1490 mg/kg
Méthode :	OCDE 401

Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	ATEmix calculé
Voie d'exposition :	Dermique
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Paramètre :	DL50 (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	4200 mg/kg
Paramètre :	DL50 (SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LÉGER (PÉTROLE) ; N°CAS : 64742-95-6)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Méthode :	OCDE 402
Paramètre :	DL50 (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 70-38 ROUILL-APPRET TS 400 (noir)
Mise à jour : 15.11.2023
Date d'édition : 15.11.2023

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)

Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 841 mg/kg
Méthode : OCDE 402

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : ATEmix calculé
Voie d'exposition : Inhalation (vapeur)
Dose efficace : > 20 mg/l
Paramètre : CL50 (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : 6350 mg/l
Temps d'exposition : 4 h
Paramètre : CL50 (SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LÉGER (PÉTROLE) ; N°CAS : 64742-95-6)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 5000 mg/l
Méthode : OCDE 403
Paramètre : CL50 (BIS(ORTHOPHOSPHATE)DE TRIZINC ; N°CAS : 7779-90-0)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 5,7 mg/l
Temps d'exposition : 4 h
Méthode : OCDE 403
Paramètre : CL50 (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : 2 - 20 mg/l
Temps d'exposition : 4 h

Corrosion

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Paramètre : Sensibilisation cutanée (BIS(2-ÉTHYLHEXANOATE) DE COBALT ; N°CAS : 136-52-7)
Espèce : Souris
Résultat : Allergène fort (Sub-catégorie 1A).
Méthode : OCDE 429

Estimation/classification

Peut déclencher une réaction allergique.

Sensibilisation respiratoire

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Toxicité pour la reproduction

Effets nocifs possibles sur la fonction sexuelle et la fertilité

Paramètre : NOAEL(C) (BIS(2-ÉTHYLHEXANOATE) DE COBALT ; N°CAS : 136-52-7)
Voie d'exposition : Par voie orale

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 70-38 ROUILL-APPRET TS 400 (noir)
Mise à jour : 15.11.2023
Date d'édition : 15.11.2023

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)

Espèce : Rat
Dose efficace : 30 mg/kg p.c. /jour
Résultat : Positif.
Méthode : OCDE 422

Effets négatifs sur la toxicité du développement

Paramètre : Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations (TOLUÈNE ; N°CAS : 108-88-3)
Voie d'exposition : NOAEL(C)
Espèce : Rat
Dose efficace : 500 ppm
Temps d'exposition : 6 h/d
Méthode : OCDE 416

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

STOT RE 1 et 2

Paramètre : STOT RE 1 et 2 (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : 150 mg/kg p.c. /jour
Temps d'exposition : 90 jour(s)
Paramètre : STOT RE 1 et 2 (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)
Voie d'exposition : Par inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : >= 3,5 mg/l
Temps d'exposition : 90 jour(s)
Paramètre : STOT RE 1 et 2 (TOLUÈNE ; N°CAS : 108-88-3)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : 625 mg/kg
Temps d'exposition : 90 jour(s)
Paramètre : STOT RE 1 et 2 (TOLUÈNE ; N°CAS : 108-88-3)
Voie d'exposition : Par inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : 1250 ppm
Temps d'exposition : 90 jour(s)
Méthode : Décret (UE) n° 440/2008, annexe B.29

Estimation/classification

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations

Remarque

Données concernant la viscosité: voir section 9.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Autres effets néfastes

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 70-38 ROUILL-APPRET TS 400 (noir)
Mise à jour : 15.11.2023
Date d'édition : 15.11.2023

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)

Exerce un effet dégraissant sur la peau. Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Informations complémentaires

Mélange non-testé. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Paramètre :	CL50 (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)
Espèce :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	7,6 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	OCDE 203
Paramètre :	CL50 (SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LÉGER (PÉTROLE) ; N°CAS : 64742-95-6)
Espèce :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	9,2 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 (SULPHATE DE BARYUM ; N°CAS : 7727-43-7)
Espèce :	Poisson
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	> 3,5 - 174 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 (SULPHATE DE BARYUM ; N°CAS : 7727-43-7)
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Aigüe (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	14,5 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Paramètre :	CL50 (BIS(ORTHOPHOSPHATE)DE TRIZINC ; N°CAS : 7779-90-0)
Espèce :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	0,169 - 2,17 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)
Espèce :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	1474 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	OCDE 203
Paramètre :	CL50 (OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2)
Espèce :	Danio rerio
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	1,793 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Espèce :	Tête de boule
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	9640 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	OCDE 203

Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre :	NOEC (BIS(ORTHOPHOSPHATE)DE TRIZINC ; N°CAS : 7779-90-0)
Espèce :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 70-38 ROUILL-APPRET TS 400 (noir)

Mise à jour : 15.11.2023

Version (Révision) :

5.0.0 (4.0.0)

Date d'édition : 15.11.2023

Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons
Dose efficace : 0,199 mg/l
Temps d'exposition : 30 D
Méthode : OCDE 215
Paramètre : NOEC (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)
Espèce : Danio rerio
Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 21 D
Méthode : OCDE 204

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre : EC50 (SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LÉGER (PÉTROLE) ; N°CAS : 64742-95-6)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés
Dose efficace : 3,2 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Méthode : OCDE 202

Paramètre : EC50 (BIS(ORTHOPHOSPHATE)DE TRIZINC ; N°CAS : 7779-90-0)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 0,86 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : EC50 (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés
Dose efficace : 1550 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Méthode : DIN 38412 / partie 11

Paramètre : EC50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés
Dose efficace : 9714 mg/l
Temps d'exposition : 24 h
Méthode : OCDE 202

Paramètre : CL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés
Dose efficace : > 10000 mg/l
Temps d'exposition : 24 h
Méthode : OCDE 202

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre : EC50 (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 3,82 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : EC50 (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)

Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : 4,7 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Méthode : OCDE 201

Paramètre : EL50 (SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LÉGER (PÉTROLE) ; N°CAS : 64742-95-6)

Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries
Dose efficace : 2,6 mg/l

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 70-38 ROUILL-APPRET TS 400 (noir)

Mise à jour : 15.11.2023

Version (Révision) :

5.0.0 (4.0.0)

Date d'édition : 15.11.2023

Temps d'exposition : 72 h
Méthode : OCDE 201
Paramètre : EC50 (SULPHATE DE BARYUM ; N°CAS : 7727-43-7)
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Méthode : OCDE 201
Paramètre : EC50 (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries
Dose efficace : 1840 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Méthode : OCDE 201
Paramètre : EC50 (OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2)
Espèce : Danio rerio
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 2,065 mg/l
Temps d'exposition : 84 h
Paramètre : EC50 (OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 1,7 - 9 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Méthode : OCDE 202

Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries

Paramètre : NOEC (SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LÉGER (PÉTROLE) ; N°CAS : 64742-95-6)
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries
Dose efficace : 0,07 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Méthode : OCDE 201
Paramètre : NOEC (BIS(ORTHOPHOSPHATE)DE TRIZINC ; N°CAS : 7779-90-0)
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : 0,05 mg/l
Temps d'exposition : 3 D
Méthode : OCDE 201
Paramètre : NOEC (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries
Dose efficace : 286 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Méthode : OCDE 201

Toxicité sur autres organismes aquatiques

Paramètre : EC50 (BIS(2-ÉTHYLHEXANOATE) DE COBALT ; N°CAS : 136-52-7)
Espèce : Lemna minor (lentille d'eau)
Paramètres d'évaluation : Toxicité sur autres organismes aquatiques
Dose efficace : 90,1 µg/l
Temps d'exposition : 7 D
Méthode : OCDE 221

Toxicité sur les microorganismes

Paramètre : EC50 (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)
Espèce : Toxicité bactérielle
Dose efficace : > 175 mg/l
Paramètre : EC50 (SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LÉGER (PÉTROLE) ; N°CAS : 64742-95-6)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 70-38 ROUILL-APPRET TS 400 (noir)
Mise à jour : 15.11.2023
Date d'édition : 15.11.2023

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)

Espèce :	Toxicité bactérielle
Dose efficace :	> 99 mg/l
Temps d'exposition :	10 min
Méthode :	OCDE 209
Paramètre :	EC50 (SULPHATE DE BARYUM ; N°CAS : 7727-43-7)
Espèce :	Toxicité bactérielle
Dose efficace :	> 1000 mg/l
Temps d'exposition :	3 h
Paramètre :	EC50 (BIS(ORTHOPHOSPHATE)DE TRIZINC ; N°CAS : 7779-90-0)
Espèce :	Toxicité bactérielle
Dose efficace :	5,2 mg/l
Temps d'exposition :	3 h
Méthode :	OCDE 209
Paramètre :	EC50 (OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2)
Espèce :	Toxicité bactérielle
Dose efficace :	> 1000 mg/l
Temps d'exposition :	180 min
Paramètre :	EC10 (OXYDE DE ZINC ; N°CAS : 1314-13-2)
Espèce :	Toxicité bactérielle
Dose efficace :	720 mg/l
Temps d'exposition :	180 min

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Paramètre :	DBO (% de DCO) (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)
Inoculum :	Degré de dégradabilité
Paramètres d'évaluation :	Aérobie
Taux de décomposition :	94 %
Durée du test :	28 D
Évaluation :	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode :	OCDE 301F
Paramètre :	DBO (% de DThO) (SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LÉGER (PÉTROLE) ; N°CAS : 64742-95-6)
Inoculum :	Biodégradation
Taux de décomposition :	78 %
Durée du test :	28 D
Méthode :	OCDE 301F
Paramètre :	Biodégradation (ÉTHYLBENZÈNE ; N°CAS : 100-41-4)
Inoculum :	Biodégradation
Paramètres d'évaluation :	Aérobie
Taux de décomposition :	70 - 80 %
Durée du test :	28 D
Évaluation :	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Paramètre :	Biodégradation (2-BUTOXYÉTHANOL ; N°CAS : 111-76-2)
Inoculum :	Biodégradation
Taux de décomposition :	88 %
Durée du test :	20 D
Paramètre :	DBO (% de DCO) (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Inoculum :	Biodégradation
Paramètres d'évaluation :	Aérobie
Taux de décomposition :	53 %
Durée du test :	5 D
Évaluation :	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Paramètre :	DBO (% de DThO) (TOLUÈNE ; N°CAS : 108-88-3)
Inoculum :	Degré de dégradabilité
Paramètres d'évaluation :	Aérobie
Taux de décomposition :	80 %
Durée du test :	20 D

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 70-38 ROUILL-APPRET TS 400 (noir)
Mise à jour : 15.11.2023
Date d'édition : 15.11.2023

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.8 Autres informations écotoxicologiques

Éviter une introduction dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Avant utilisation conforme

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

08 01 11 - Abfälle aus HZVA von Beschichtungen (Farben, Lacke, Email), Klebstoffen, Dichtmassen und Druckfarben. (Farb- und Lackabfälle, die organische Lösemittel oder andere gefährliche Stoffe enthalten.)
07 06 04* (Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques)

Autres recommandations de traitement des déchets

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

13.2 Informations complémentaires

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN 1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

PAINT (XYLÈNE · SOLVANT NAPHTHA AROMATIQUE LÉGER (PÉTROLE) · BIS(ORTHOPHOSPHATE)DE TRIZINC)

Transport maritime (IMDG)

PAINT (XYLENE · SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM), LIGHT AROMATIC · TRIZINC BIS(ORTHOPHOSPHATE))

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

PAINT (XYLENE · SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM), LIGHT AROMATIC · TRIZINC BIS(ORTHOPHOSPHATE))

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 3
Code de classification : F1
Danger n° (code Kemler) : 30
Code de restriction en tunnel : D/E
Dispositions particulières : LQ 51 · E 1

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 70-38 ROUILL-APPRET TS 400 (noir)
Mise à jour : 15.11.2023
Date d'édition : 15.11.2023

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)

Étiquette de danger :



3 / N

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 3
Numéro EmS : F-E / S-E
Dispositions particulières : LQ 5 I - E 1
Étiquette de danger :



3 / N

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 3
Dispositions particulières : E 1
Étiquette de danger :



3

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Oui

Transport maritime (IMDG) : Oui (P)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 40, 48, 75

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Directives nationales

Technische Anleitung Luft (TA-Luft)

Poids (Article 5.2.5. I) : < 5 %

Classe risque aquatique

Classification selon AwSV - Classe : 2 (Évidemment dangereux pour l'eau)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 70-38 ROUILL-APPRET TS 400 (noir)
Mise à jour : 15.11.2023
Date d'édition : 15.11.2023

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)

16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 03. Composants dangereux · 07. Conseils pour le stockage en commun - Classe de stockage · 08. Valeurs limites au poste de travail · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport maritime (IMDG) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) · 15. Limites d'utilisation · 15. Classe risque aquatique

16.2 Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
AOX : composés organiques halogénés adsorbables
AwSV: Ordonnance allemande sur les installations de traitement des substances dangereuses pour l'eau
CAS : Chemical Abstracts Service (subdivision de l'American Chemical Society)
CLP : Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (Classification Labelling and Packaging)
EAK / AVV : Catalogue européen des déchets / liste européenne des déchets
ECHA : Agence européenne des produits chimiques (European Chemicals Agency)
EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals)
IATA : Association du transport aérien international (International Air Transport Association)
ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)
OLED : Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
TRGS : Prescriptions techniques allemandes pour les substances dangereuses
VbF : Règlement allemand sur les liquides inflammables
COV : composé organique volatil
VwVwS : Instruction administrative relative aux substances dangereuses pour l'eau
WGK : Classe de danger pour l'eau

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

DGUV : Assurance sociale allemande des accidents du travail et maladies professionnelles, Base de données des substances GESTIS
ECHA : Inventaire des classifications et des étiquetages
ECHA : Substances pré-enregistrées
ECHA : Substances enregistrées
Fiches de données de sécurité CE des fournisseurs
ESIS : système européen d'information sur les substances chimiques
GDL : Base de données sur les substances dangereuses des pays
UBA Rigoletto : Base de données de l'Office fédéral allemand de l'environnement sur les substances dangereuses pour l'eau
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil
|-> RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].
Évaluation :
Flam. Liq. 3
Point éclair (°C) EN ISO 13736
Skin Irrit. 2 : Méthode de calcul.
Eye Irrit. 2 : Méthode de calcul.
STOT SE 3 : Méthode de calcul.
STOT RE 2 : Méthode de calcul.
Aquatic Chronic 2 : Méthode de calcul.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 70-38 ROUILL-APPRET TS 400 (noir)
Mise à jour : 15.11.2023
Date d'édition : 15.11.2023

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)

H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
